

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 495

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard, M. Houlié, Mme Runel, M. Simion, M. Philippe Brun, Mme Allemand, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, M. Benbrahim, M. Bouloux, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

L'article L. 131-7 du code de la sécurité sociale est complété par un III ainsi rédigé :

« III. – Toute mesure de réduction ou d'exonération de cotisations de sécurité sociale, instituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, est compensée par la suppression, dans la même proportion, d'une mesure de réduction ou d'exonération de cotisations de sécurité sociale existante. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à prévoir que tout nouveau dispositif d'exonération sociale est accompagné de la suppression d'un dispositif existant pour un montant équivalent.

Nous partons d'un constat simple : au cours des premier et deuxième trimestres 2021, le taux de marge des entreprises s'est envolé aux alentours de 36 % selon l'Insee, son plus haut niveau depuis 1949, date à laquelle l'institut a commencé la mesure de ce ratio.

En même temps, le montant total des aides publiques reçues par les entreprises atteint 211 milliards d'euros (rapport de la Commission d'enquête de Fabien Gay), soit 8,4 % du PIB, selon les chercheurs de l'Ires.

C'est un des plus hauts taux de l'OCDE !

Notre proposition est donc simple : arrêter d'endetter les finances publiques avec des dispositifs d'exonération peu efficaces et coûteux.

Tel est l'objet du présent amendement.